1741.

DESCRIPTION

DE LA

POMPE FUNEBRE

Faite dans l'Egliſe de la Sainte Chapelle du Roi à Dijon, le 13 Décembre 1740,

Après la mort

DE TRES-HAUT, TRES-PUISSANT,

ET TRES-EXCELLENT PRINCE,

LOUIS-HENRI

DUC DE BOURBON,

PRINCE DE CONDE', PRINCE DU SANG,

PAIR ET GRAND MAITRE DE FRANCE,

GOUVERNEUR DE BOURGOGNE.

Par M. L J****

A DIJON,

Chez ANTOINE DE FAY, Imprimeur des Etats, de la Ville & de l'Univerſité.

M. DCC. XLI.

DESCRIPTION
DE LA
POMPE FUNEBRE.

ON n'entreprendra point de peindre ici la juſte douleur qu'a reſſentie la Bourgogne à la nouvelle de la mort de MONSEIGNEUR LE DUC ; on en peut juger par la grandeur de la perte qu'a faite cette Prémiere Province du Royaume, d'un Prince du Sang Royal, qui étoit tout à la fois pour elle, & un Gouverneur, & un Pere, & un Protecteur ; on ſe bornera uniquement dans cette Deſcription, à un détail exact des ſoins dont MM. les Elûs Généraux ſe ſont chargés au nom des Etats, pour donner à la mémoire de SON ALTESSE SERENISSIME, des témoignages autentiques de leurs vifs regrets, en lui rendant par une cérémonie pieuſe & auguſte, les der-

niers honneurs qu'ils lui devoient par amour & par reſpect.

La nouvelle de la mort de MONSEIGNEUR LE DUC ſe répandit à Dijon le 31 Janvier 1740, & après que les premiers mouvements de douleur eurent laiſſé quelque place à la réflexion, MM. les Elûs Généraux délibérérent d'ordonner une Pompe Funébre, dont l'éclat pût répondre & à la gloire du nom DES CONDE'S, & à la reconnoiſſance de la Bourgogne. Mais à peine eurent-ils donné les ordres néceſſaires aux préparatifs de cette Pompe, qu'ils furent obligés de ſe rendre à Paris, où Sa Majeſté les avoit mandés pour y traiter des affaires de cette Province.

Pendant leur abſence qui dura juſqu'à la fin de Juillet, on avoit preſque tout diſpoſé ſelon leur intention ; ils auroient ſatisfait ſans délai à un devoir auſſi légitime, mais s'étant fait une délicateſſe de ne pas priver le Public de cette occaſion de rendre à Son Alteſſe Séréniſſime un dernier hommage, ils remirent l'exécution de cette cérémonie à la fin de l'Automne ſuivante, tems auquel toute la Ville eſt ordinairement raſſemblée.

MM. les Elûs Généraux, pour ce pompeux apareil, choiſirent, de l'agrément du Chapitre, l'Egliſe de la Sainte Chapelle, dans laquelle Monſeigneur le Duc avoir donné tant de fois des preuves édifiantes de ſa piété ; Egliſe Royale, auguſte par ſa fondation, * & auſſi célébre par le dépôt ſacré de l'Hoſtie miraculeuſe qu'elle conſerve depuis quatre cens ans, que diſtinguée par la décence & la majeſté du culte que l'on y rend à Dieu.

* L'Egliſe de la Sainte Chapelle de Dijon, fondée en 1172 par Hugues III. ſixiéme Duc de Bourgogne de la premiere Race. Voyez l'Hiſtoire de Bourgogne par D. Urbain Plancher, Religieux Bénédictin, vol. 1, pag. 353.

DESSEIN
DE
L'APAREIL

CASTRUM DOLORIS.

Le Camp de la Douleur.

L'Egliſe eſt en poſſeſſion d'apeller la Chapelle ardente qui ſert aux Funérailles des Princes, du nom de * *Camp de la Douleur*, parce qu'anciennement les Chapelles ardentes étoient faites en forme de Tours ou de Chateaux, & enfermées de barrieres, qui reſſembloient aſſez à la paliſſade d'un Camp.

Les Anciens ** décoroient avec la plus grande magnificence, les portes des Palais & des Temples où ils expoſoient les corps des Princes & des Héros, pour leur rendre les derniers devoirs ; ils les entouroient tantôt de pins & de cyprès, pour marquer la douleur & le deüil, & tantôt de verdure & de palmiers, pour marquer l'eſpérance de la réſurrection & l'immortalité de l'ame.

* Pontifical Romain.

** Voyez le Traité des Funérailles de Claude Guichard.

PORTAIL DE L'EGLISE.

POur ſe raprocher en quelque ſorte de cet ancien uſage dans une ſi juſte occaſion, on avoit revêtu le Portail de l'Egliſe de la Sainte Chapelle dans la hauteur de cinquante pieds, ſur la largeur de ſoixante & douze, d'une décoration peinte en marbre blanc & noir, veiné, d'une très-belle ordonnance.

Le milieu repréſentoit un grand Portique, compoſé de deux colonnes d'ordre Ionique, avec ſocles, baſes & chapiteaux réhauſſés d'or, portant en arcade une grande corniche architravée, chargée de deux Anges peints en marbre blanc, qui dans un excès de douleur, ſembloient avoir abandonné pour un moment les Armes du Prince dont ils ſont les Suports, & ne pouvoir les reconnoître dans ce lugubre apareil qu'à la lueur des torches funébres qu'ils tenoient dans leurs mains. A l'aplomb de ces colonnes, la corniche étoit encore chargée d'un petit amortiſſement ſur lequel, de chaque côté, étoient des lampes ardentes réhauſſées d'or.

Au-deſſous de l'architrave de cette corniche ceintrée, le vuide qui reſtoit en forme de timpan entre les chapiteaux & l'arcade inférieure, étoit rempli par les Armes de Monſeigneur le Duc, qui ſont de France, briſées d'un bâton alizé de gueule péri en bande, l'Ecu entouré & accolé des Coliers des Ordres du Roi, & de la Toiſon d'Or, ſommé de la Couronne de Prince du Sang, qui eſt d'or, réhauſſée de huit Fleurs de Lys de même; elles étoient ſoutenuës par un trophée mortuaire qui terminoit cette par-

DECORATION DU PORTAIL

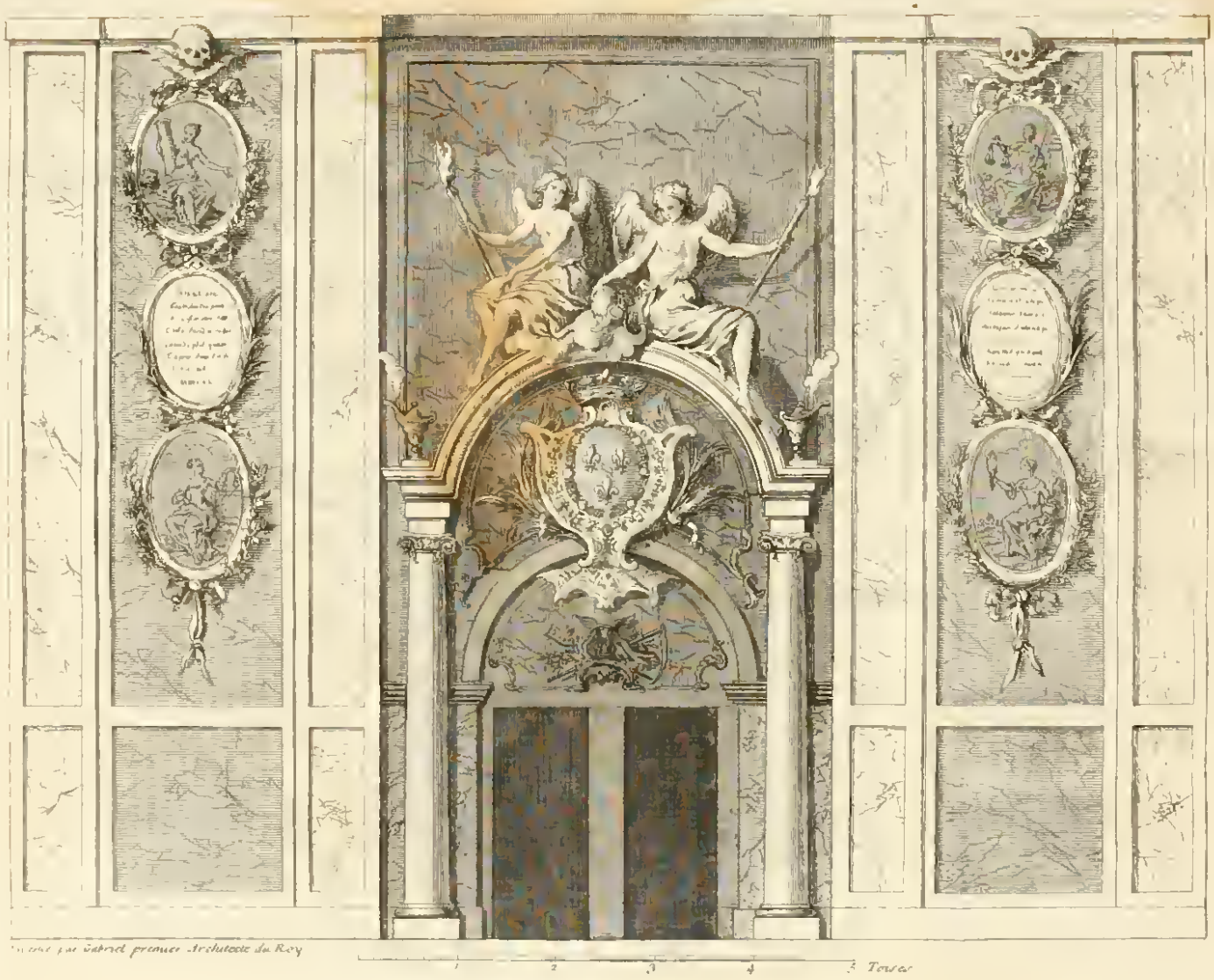

Dessiné par Gabriel premier Architecte du Roy

1 2 3 4 5 Toises

tie de décoration juſqu'à l'ouverture de la porte de l'Egliſe.

Ce Portique renfoncé de cinq pieds, étoit flanqué de deux grands avant-corps de vingt-deux pieds de large chacun, d'une architecture ſimple, mais noble ; ils étoient fermés à leurs extremités par deux panneaux ravalés en forme de pilaſtres, & élevés ſur des ſoubaſſemens de même ; ces deux panneaux-pilaſtres étoient ſéparés chacun par une chute de trois grands Médaillons en forme de trophées, entrelaſſés de palmes & de lauriers ; ils étoient auſſi ſoutenus par des cordons attachés à des têtes de morts ſervant d'agraffes, réhauſſées d'or, avec leurs aîles deſſéchées.

Sur quatre de ces Médaillons d'environ dix pieds de hauteur chacun, avec de larges bordures réhauſſées d'or, & richement ornés, étoient repréſentées en camaïeu couleur d'agate, & en bas-reliefs, avec leurs attributs, la Prudence, la Juſtice, la Force, & la Tempérance. Ces Vertus qui caractériſoient S. A. S. ſembloient encore par leurs attitudes, inviter ce Peuple qu'il avoit aimé, à lui rendre un dernier devoir de piété par ſes priéres & par ſes larmes.

Entre ces quatre Médaillons, il y en avoit deux de la même forme, dont les fonds peints en marbre noir, recevoient en lettres d'or les deux Inſcriptions ſuivantes.

PREMIERE INSCRIPTION.

ET FLEVERUNT EUM OMNIS POPULUS PLANCTU MAGNO, ET LUGEBANT DIES MULTOS, ET DIXERUNT QUOMODO CECIDIT POTENS, &c. Maccab. Lib. 1. Cap. 9. Verſ. 20.

Tout le Peuple le pleura amérement pendant pluſieurs jours, en diſant, comment cet homme ſi puiſſant eſt-il tombé?

SECONDE INSCRIPTION.

ADESTE
QUIDQUID EST CIVIUM,
ET SERENISSIMO PRINCIPI
PRECIBUS
ET PIIS LACRIMIS
PARENTATE.

Aprochés, Peuples & Citoyens, venés par vos priéres & par vos larmes honorer le Tombeau du Séréniſſime Prince qui vous eſt ravi.

NEF DE L'EGLISE.

TOute la Nef étoit tenduë depuis les galleries juſqu'au bas des pilliers, & les croiſées étoient généralement couvertes de ſtores de deüil, enſorte que le jour n'y avoit aucune entrée; cette tenture étoit chargée de deux ceintures de velours, ſur leſquelles étoient les Armes de Monſeigneur le Duc, entremêlées de trophées d'armes & mortuaires.

Au-deſſous du buffet de l'Orgue, & entre la diſtance des deux ceintures de velours, étoient cinq piramides de lumieres.

Aux trois pilliers de l'Egliſe, de chaque côté de la Nef, & ſur la même ligne, étoient trois grandes girandoles circulaires & piramidales, qui rendoient une lumiere conſiderable; & entre elles & ſur la tenture, étoient des tables ovales bordées de crêpes, ſur leſquelles on liſoit les Inſcriptions ſuivantes, tirées de l'Ecriture Sainte.

I.

BREVES DIES HOMINIS SUNT; NUMERUS MENSIUM EJUS APUD TE EST. CONSTITUISTI TERMINOS EJUS, QUI PRÆTERIRI NON POTERUNT. Job. Cap. 4. V. 5.

Les jours de l'homme ſont courts; le nombre de ſes mois & de ſes années eſt entre vos mains, ô mon Dieu! vous avez marqué les bornes de ſa vie, qu'il ne peut paſſer.

II.

UMBRÆ ENIM TRANSITUS EST TEMPUS NOSTRUM; ET NON EST REVERSIO FINIS NOSTRI, QUONIAM CONSIGNATA EST ET NEMO REVERTITUR. Sap. Cap. 2. V. 5.

Notre vie n'eſt qu'une ombre qui paſſe; après la mort, plus de retour; le ſceau eſt poſé, nul n'en revient.

III.

QUARE FACTUS EST DOLOR MEUS PERPETUUS, ET PLAGA MEA DESPERABILIS RENUIT CURARI? Jerem. Cap. 15. Verſ. 18.

LANGAGE D'UNE PROVINCE AFFLIGE'E.

Pourquoi ma douleur eſt-elle devenuë continuelle? Pourquoi ma plaie eſt-elle déſeſpérée? Pourquoi refuſe-t-elle de ſe guérir?

IV.

OMNES MORIMUR, ET QUASI AQUÆ DILABIMUR IN TERRA, QUÆ NON REVERTUNTUR. Reg. Cap. 14. V. 14.

Nous mourons tous, & nous nous écoulons ſur la terre ainſi que des eaux qui ſe perdent ſans retour.

V.

MISERI ESTOTE, ET LUGETE, ET PLORATE: RISUS VESTER IN LUCTUM CONVERTATUR, ET GAUDIUM IN MŒROREM. Jacob. Cap. 4. V. 9.

Affligés-vous, ſoyés dans le deüil & dans les larmes; Que vos ris ſe changent en pleurs & votre joie en triſteſſe.

VI.

NON ERIT TIBI AMPLIUS SOL AD LUCENDUM PER DIEM, NEC SPLENDOR LUNÆ ILLUMINABIT TE: SED ERIT TIBI DOMINUS IN LUCEM SEMPITERNAM, ET DEUS TUUS IN GLORIAM TUAM. Iſaïe, Cap. 60. V. 19.

Vous n'aurés plus le Soleil pour vous éclairer pendant le jour, & la clarté de la Lune ne luira plus ſur vous: Mais le Seigneur deviendra lui-même votre lumiere éternelle, & votre Dieu ſera votre gloire.

VII.

NON RECEDET MEMORIA EJUS, ET NOMEN EJUS REQUIRETUR A GENERATIONE IN GENERATIONEM. Eccleſ. Cap. 39. V. 13.

Sa mémoire ne s'effacera point, & ſon Nom parmi nous ſera honoré de ſiécle en ſiécle.

VIII.

JUSTORUM ANIMÆ IN MANU DEI SUNT, VISI SUNT OCULIS INSIPIENTIUM MORI, ET ÆSTIMATA EST AFFLICTIO EXITUS EORUM, ILLI AUTEM SUNT IN PACE. Sap. Cap. 3. Verſ. 6.

Les Ames des Juſtes ſont dans la main de Dieu: ils ont paru morts aux yeux des inſenſés: leur ſortie du monde a paſſé pour un comble d'affliction, mais cependant ils ſont en paix.

PORTIQUE DE LA TRIBUNE.

AU milieu de cette Chapelle ardente, apellée, *le Camp de la Douleur*, le Portique de la Tribune qui ſépare la Nef d'avec le Chœur, compoſé de trois arcades, étoit tendu depuis le haut juſqu'au bas, en forme d'Arc de Triomphe, que la Mort avoit élevé pour marque de ſa victoire. La Baluſtrade étoit bordée d'une ceinture de velours chargée

des Armoiries de S. A. S. & de trophées d'armes & mortuaires : elle étoit encore ſurmontée de trois grandes piramides de lumieres. Les quatre pilliers portoient à la hauteur des impoſtes, des girandoles circulaires, & les clefs des arcades à côté de la principale, étoient ſurmontées de grands trophées d'armes.

Au-deſſus de l'arcade du milieu, étoit une grande table peinte en marbre noir, chantournée en cartouche & enrichie d'ornements funébres, ſur laquelle étoit en lettres d'or l'Inſcription qui ſuit, marquant la dédicace de cette Pompe.

LUDOVICO HENRICO
BORBONIO CONDEO.
E REGIA STIRPE SERENISSIMO PRINCIPI,
QUOD FILIA PATRI AMANTISSIMO,
QUOD UXOR DILECTISSIMO CONJUGI
BURGUNDIA MŒRENS NEC DOLORIS COMPOS.
BURGUNDIÆQUE ORDINUM ADMINISTRI
PIETATIS, AMORIS, ET GRATI ANIMI,
MONIMENTUM ET PIGNUS
S. L. M.

La Bourgogne en proie à de vives douleurs, & les Elûs Généraux des Etats de cette Province conſternés de la mort de Louis-Henri de Bourbon Conde', *Séréniſſime Prince du Sang Royal, ſe plaiſent à lui donner des gages éclatans de leur piété, de leur amour & de leur reconnoiſſance, & à lui rendre les devoirs que la fille & l'épouſe la plus tendre rend au pere & à l'époux le plus chéri.*

CHOEUR.

DAns le Chœur, & au-deſſus de la principale porte, étoit une autre table peinte, chantournée, & ornée de même, ſur laquelle on liſoit cette Inſcription.

IN MORTUUM
PRODUC LACRIMAS
ET FAC LUCTUM
SECUNDUM MERITUM EJUS.
Eccleſ. Cap. 38. Verſ. 16. & 18.

Répandés vos larmes ſur un illuſtre Mort, & meſurés votre deüil ſur le mérite de ſa Perſonne.

Tout le reſte du Chœur étoit tendu ainſi que la Nef; la tenture portoit les deux ceintures de velours chargées des mêmes armes & trophées mortuaires.

Les croiſées du fond du Chœur étoient également garnies de ſtores de deüil, & les pilliers qui forment les tremeaux des croiſées, portoient chacun une grande girandole circulaire & piramidale à quatre rangs de lumiéres, entre leſquelles étoient les Inſcriptions ſuivantes.

PREMIERE INSCRIPTION.

HEI MIHI! QUANTUM
PRÆSIDIUM CIVES, QUANTUM BURGUNDIA
PERDIS.

Quel honneur! Quel apui! malheureuſe Province,
Tu perds en perdant ce Grand Prince!

II.

SOLATIA LUCTUS
EXIGUA INGENTIS.

Foible ſoulagement d'une grande douleur.

III.

PRINCIPE DE TANTO RESTAT QUOD COMPLEAT URNAM,
NOMINIS AT VIVIT QUÆ GLORIA COMPLEAT ORBEM.

Condé n'eſt plus, cruel revers!
Ses vertus de la mort n'ont donc pû le défendre;
Une urne eſt pleine de ſa cendre
Quand ſon nom remplit l'Univers.

IV.

ÆQUA LEGE NECESSITAS
SORTITUR INSIGNES ET IMOS.

Il n'échape rien à la Parque,
Et le Berger & le Monarque,
Tout ſuit ſes rigoureuſes loix.

V.

SPIRITU MAGNO VIDIT ULTIMA.

Sa grandeur d'ame parut juſques dans ſes derniers momens.

VI.

SICCINE SEPARAT AMARA MORS.

Eſt-ce ainſi Mort cruelle que tu nous l'enleves?

Les deux grandes arcades qui forment la croiſée de l'Egliſe, étoient remplies d'une tenture de deüil dans toute leur largeur & hauteur juſqu'à la voute, & chargée des mêmes ceintures de velours armoriées.

Les formes de menuiſerie de M. les Chanoines, étoient entiérement revêtuës de deüil, & le milieu du Chœur étoit rempli de banquettes couvertes de même.

La corniche des formes étoit garnie d'une ceinture de velours, alternativement chargée d'armoiries, de trophées d'armes & mortuaires, & de girandoles piramidales remplies de lumieres. Ces formes étoient encore revêtuës à leur entrée & à leur ſortie, de ceintures de velours tombantes en forme de pilaſtres, chargées des mêmes trophées.

Au haut de la tenture de ces formes, & au-deſſous de la corniche, étoient poſées les Deviſes ſuivantes, qui exprimoient différemment la douleur de la Province en caractériſant le triſte objet de ſes regrets.

DEVISES.

La premiere, qui avoit pour corps un Vaiſſeau ſans ancre & ſans gouvernail, avoit pour ame ces mots.

JAM VENTOS SYRTESQUE TIMET.

Il craint les écueils & les vents.

La ſeconde avoit pour corps un troupeau de moutons errants, qui regardent le Ciel, & pour ame ces paroles.

PASTOREM LUGENT RAPTUM.

Ils pleurent un Paſteur qu'ils aimoient tendrement.

La troiſiéme avoit pour corps un Cyprès s'élevant au milieu de pluſieurs lys briſés par l'orage, & pour ame.

CUPRESSUS UBI LILIA.

L'éclat des Lys fait place à de triſtes Cyprès.

La quatriéme avoit pour corps un arbre arraché, qui entraîne par ſa chute une vigne attachée à ſes branches, & pour ame ces mots.

HOC CADENTE JACET.

Quel ſera ſon ſoutien en perdant cet apui?

La cinquiéme avoit pour corps une urne ſépulchrale aux Armes du Prince, allégorique à la perte d'un Condé; elle avoit pour ame ces paroles.

ÆTERNA ALIMENTA DOLORIS.

Eternels aliments d'une juſte douleur.

La ſixiéme avoit pour corps la Religion renfermant dans une urne les cendres de S. A. S. & pour ame ces mots.

TRISTE MINISTERIUM.

Triſte emploi d'une main ſacrée.

La ſeptiéme avoit pour corps un Soleil couchant, qui nous quitte dans ſa ſplendeur ; elle exprimoit la mort chrétienne de Monſeigneur le Duc, par ces paroles qu'elle avoit pour ame.

MAGNUS IN OCCASU.

Il eſt grand juſqu'en ſon coucher.

La huitiéme qui avoit pour corps une fuſée brillante qui s'éléve, marquoit le préſage de l'heureuſe deſtinée de S. A. S. fondé ſur ſa ſolide piété ; elle avoit pour ame ces mots.

TERRENA DESPICIT.

Son feu pur mépriſe la Terre.

C'eſt à Mr. Richard de Ruffey, Préſident en la Chambre des Comptes de Dijon, & Elû du Roi des Etats de cette Province, auſſi connu par ſon mérite perſonnel que par ſon érudition, que l'on doit la collection des Sentences, les Inſcriptions & la compoſition des Deviſes dont il a donné les traductions.

LE CATAFALQUE.

AU milieu du Chœur, & dans le vuide qui reſte entre les formes & le Maître-Autel, étoit le Catafalque ou Mauſolée élevé à la mémoire de MONSEIGNEUR LE DUC ; l'exactitude que le Sr. Monſeigneur, Inſpecteur des Bâtiments des Etats, avoit aportée à la conduite & à l'exécution de cet ouvrage, ne laiſſoit rien à deſirer pour rendre ſcrupuleuſement le magnifique deſſein qu'en avoit donné M. Gabriel, Inſpecteur Général des Bâtiments du Roi, & premier Architecte de Sa Majeſté ; Auteur toujours inimitable, & auſſi fertile & élégant dans ſes productions, que ſçavant dans ſa compoſition.

Le ſocle de ce Catafalque peint en marbre noir, ainſi que les gradins qui le ſurmontoient, étoit conſtruit en forme circulaire d'environ ſeize pieds de diamétre. Les quatre parties diagonales de ſa circonférence, étoient marquées par quatre pié-d'eſtaux d'environ ſept pieds de hauteur, peints de même, dont les arrêtes des angles étoient abattuës ; ces pié-d'eſtaux qui en recevoient quatre autres de même hauteur en avant-corps, & ſaillants en baluſtres, portoient quatre Figures aſſiſes.

Celles en face de l'entrée du Chœur, faiſoient voir les deux Vertus principales de S. A. S. ſçavoir, d'un côté la Religion, & de l'autre la Magnanimité : Les deux qui faiſoient face à l'Autel, repréſentoient l'Equité & la Clémence, Vertus inſéparables des deux premieres, & qui ont rendu ce Prince ſi cher à cette Province.

Catafalque
a Dijon, pou
M

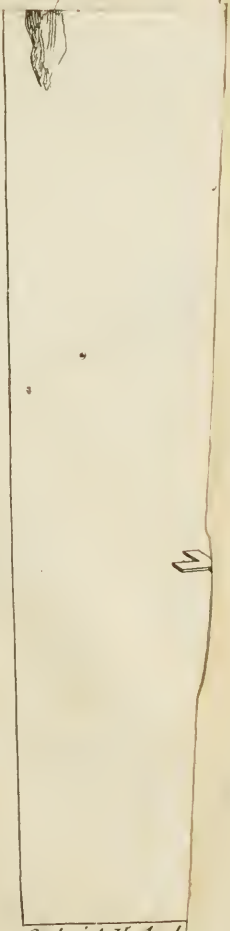

Gabriel I.^r Arch

Catafalque levé dans l'Eglise de la Ste Chapelle du Roy a Dijon pour la Pompe Funebre de son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc.

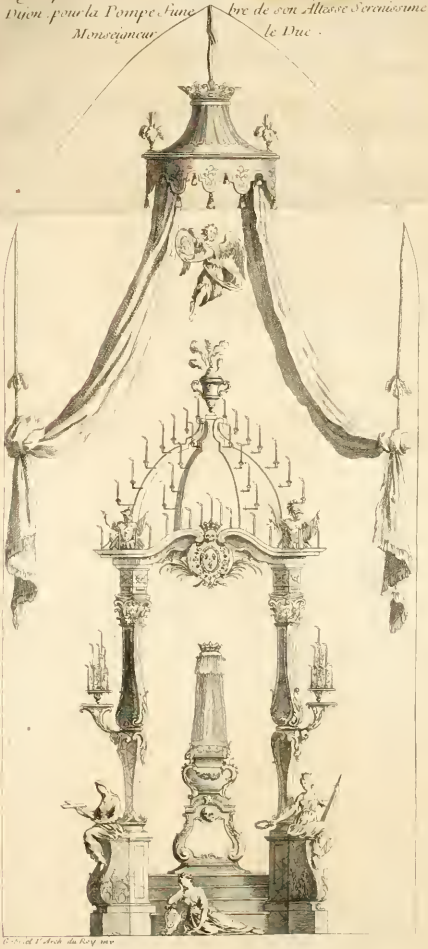

Gravé et Edité du Roy 1761

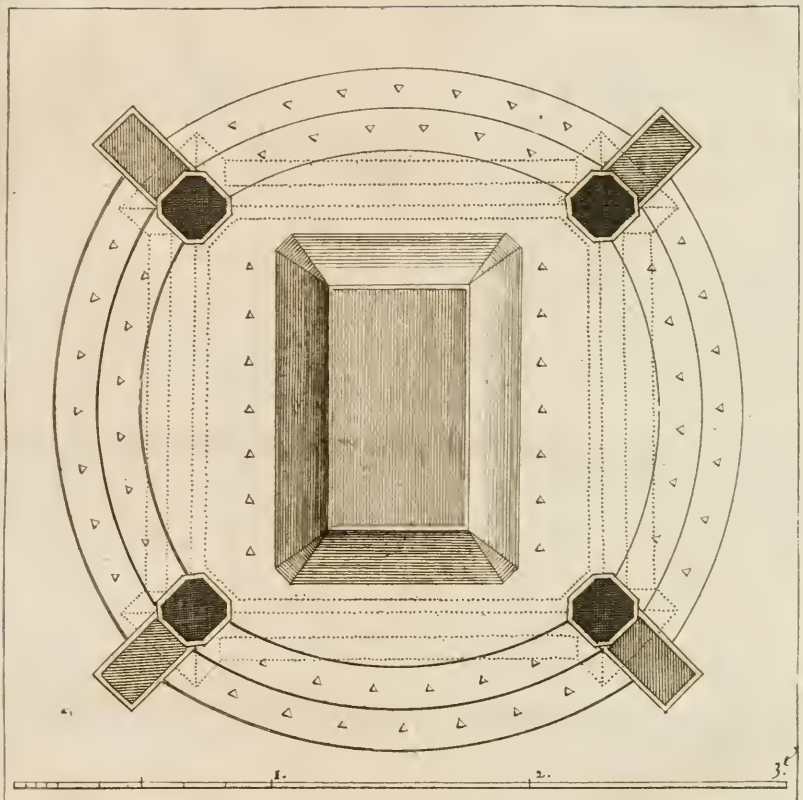

Plan du Catafalque.

La Religion, qui dans une contenance de douleur, tenoit ſur ſes genoux la Croix de Jeſus-Chriſt, paroiſſoit regretter un apui qu'elle avoit perdu : La Magnanimité déſignée par la Couronne ſimbolique qu'elle avoit ſur la tête, en tenoit d'une main une de Laurier qu'elle préſentoit à la Religion, comme une marque de la victoire que S. A. S. venoit de remporter par ſa mort chrétienne, & par l'équité & la clémence qui ne l'avoient jamais abandonné : Ces deux Figures portoient les attributs qui leurs ſont propres, & étoient encore caractériſées par l'air de candeur qui les rend ſi reſpectables.

Ces quatre Vertus figurées en marbre blanc, & modelées en relief de grandeur naturelle, accompagnoient avec nobleſſe, quatre grands pilaſtres d'environ dix-ſept pieds de hauteur, peints en marbre blanc veiné, & travaillés en forme de baluſtres à doubles poires : les arrêtes de ces pilaſtres recevoient pour ornements des feüilles de refend, & de ces poires qui étoient ſéparées par des ceintures, ſortoient des branches d'ornements dorées, qui formoient des girandoles piramidales garnies de lumieres, leſquelles avec les quatre-vingt cierges qui entouroient la repréſentation, les vingt-ſix qui étoient ſur l'Autel, & les deux candelabres dont il étoit ſurmonté, faiſoient l'éclat le plus lumineux.

Les quatre pilaſtres en baluſtres à baſes attiques & à chapiteaux corinthiens dorés, étoient ſurmontés d'un entablement dont l'architrave & la frize tenoient leur caractere de l'ordre dorique, ayant au lieu de triglyphes des têtes de morts dorées, & des larmes de même à la cein-

ture de l'architrave, à la place des goutes affectées à cet ordre.

La corniche de cet entablement quarré à l'aplomb de la face extérieure des pilaſtres, ſe terminoit aux quatre faces principales par de grands enroulements en forme de frontons antiques, ſéparés par une tête de mort dorée & ſommée de la Couronne du Prince, d'où pendoient en vols à aîles deſſechées ſes Armoiries blaſonnées avec les ornements ordinaires.

A l'aplomb des pilaſtres & ſur la corniche qui étoit bordée de lumieres, étoient des acrotères chargés de trophées d'armes en reliefs, avec leurs corſelets, caſques & drapeaux.

Ces groupes de trophées étoient adoſſés à quatre corps de conſoles, doubles à l'aplomb de chaque pilaſtre, qui au moyen des bougies dont leurs côtes étoient garnies, formoient une couronne de feu dont on avoit peine à ſoutenir l'éclat. Ces conſoles qui étoient d'une belle proportion, ſe réüniſſoient par un contour gratieux pour porter l'Urne des cendres de S. A. S. qui ſembloit encore fumante du feu qui anima ſes Vertus, tandis que l'Immortalité qui la ſurmontoit, emportoit ſon Image.

Sous ce couronnement lumineux, entre les quatre pilaſtres, & ſur la platteforme du dernier gradin, étoit un ſoubaſſement ouvert des quatre faces, formé en adouciſſement par quatre conſoles d'angles dorées, poſé ſur une baſe de marbre noir, & ſurmonté d'une corniche de même, ayant pour agraffes dans les milieux, des têtes de morts & autres ornements de relief dorés & très-bien trai-

tés. Ce ſoubaſſement étoit d'autant mieux diſpoſé, que du bas de la Nef, le Peuple voyoit juſques ſur l'Autel : il portoit un Tombeau peint en porphyre, d'une compoſition antique & ſçavante, & enrichi à ſes angles d'ornements dorés & diſtribués avec art.

Sur le Tombeau, & à douze pieds de hauteur, étoit la repréſentation couverte d'un grand poële de velours noir trainant, fourré & rebordé d'hermine, traverſé d'une croix de mohére d'argent, accompagnée dans les côtés des Armes de Monſeigneur le Duc en broderie d'or & d'argent, & ſur le tout étoit la Couronne de Prince couverte d'un grand crêpe.

Au bas du ſocle du Catafalque, & en face de l'entrée du Chœur, étoit une Figure en relief, peinte en marbre blanc, couchée, repréſentant la Province de Bourgogne apuyée ſur l'écu de ſes Armes blazonné, qui marquoit par une contenance abattuë, la vive douleur qu'elle reſſentoit de la perte de ſon Protecteur.

Cette noble décoration étoit terminée au-deſſus de la Figure, qui repréſentoit l'Immortalité, par un grand Pavillon de guerre peint en noir, avec des campannes & glands de relief réhauſſés en argent, & ſurmonté d'une grande Couronne de Prince dorée : ce Pavillon ſoutenu à la voute, laiſſoit tomber quatre pentes de deüil doublées d'hermine de plus de trente aunes de longueur, attachées avec art ſur les tentures des côtés du Chœur.

Tout étant ainſi préparé pour cette auguſte cérémonie, elle fut annoncée le 12 de Décembre par le ſon des cloches de toutes les Egliſes de la Ville, ſuivant les or-

dres qu'en avoit donné M. Bouhier, Premier Evêque de Dijon ; & ſur les cinq heures du ſoir, MM. les Elûs Généraux & les Officiers de la Province, revêtus de grands habits de deüil, vinrent en Corps à l'Egliſe de la Sainte Chapelle.

Le Lieutenant de Prevôt de la Maréchauſſée marchoit à la tête de la Compagnie, & enſuite les Gardes du Gouvernement vêtus de leurs caſaques avec leurs mouſquetons renverſés : les quatre Huiſſiers des Etats portant leurs baguettes, ſuivoient ces Gardes, & après eux marchoient les deux Commis au Greffe des Etats, qui précédoient MM. les Elûs Généraux dans l'ordre qui ſuit.

M. l'Abbé de Grosbois, Doyen de l'Egliſe de la Sainte Chapelle, Elû du Clergé, & M. le Comte de Rouſſillon, Elû de la Nobleſſe, marchoient au premier rang ; enſuite Mrs. de Salins & Cotheret, Députés de la Chambre des Comptes ; M. Richard de Ruffey, Elû du Roi ; M. Burteur, Conſeiller au Parlement, Vicomte-Mayeur de la Ville de Dijon, & en cette qualité Préſident né & Elû perpétuel du Tiers-Etat ; * Mrs. Rigoley de Mypont & Bernard de Blancey, Sécretaires des Etats ; M. Chartraire de Montigny, Tréſorier Général ; Mrs. Raviot & Varenne Conſeils ; ** & Mrs. Perchet & Rouget Syndics : ils ſe placérent dans les hauts ſiéges du Chœur, ſelon leur rang, & les Gardes qui avoient défilé, entourérent le Catafalque où ils demeurérent de bout pendant tout le tems des Vigiles.

* M. Martenne Maire de la Ville de Saint Jean de Lône, étoit abſent pour cauſe de maladie.

** M. Boillot Conſeil, étoit auſſi abſent pour le même ſujet.

Cet Office fut Chanté en faux-bourdon, à la réſerve des Pſeaumes *Miſerere* & *De profundis*, qui furent exécutés en muſique par un corps de cinquante Muſiciens placés dans la Tribune. On reconnut dans la compoſition touchante de M. Doriot, Maître de Muſique de cette Egliſe, & par l'heureuſe variété d'un génie plein de feu, toutes les eſpérances qu'il donne de joindre bien-tôt à la ſcience des plus grands Maîtres, cet art ſi difficile de plaire tout à la fois, & aux vrais connoiſſeurs, & aux moins ſçavants.

Le lendemain matin MM. les Elûs Généraux aſſiſtérent dans le même ordre au Sacrifice de la Meſſe, qui fut chantée en muſique : à la place de M. l'Abbé de Grosbois, Doyen de cette Egliſe, qui aſſiſtoit à cette Cérémonie en ſa qualité d'Elû du Clergé, il fut célébré avec autant de piété que de décence, par M. l'Abbé de Théſut, qui remplit avec dignité la place de Tréſorier de ce Chapitre.

M. Derepas, Chanoine de l'Egliſe de Notre-Dame de la même Ville, y prononça un Diſcours digne de la réputation que cet Orateur s'eſt acquiſe depuis longtems, par la noble ſimplicité du ſtile, par la juſteſſe & l'élévation des penſées, & par la grandeur des ſentiments de piété qui y regnent. Comme on étoit prévenu que par ſa modeſtie ordinaire il ne donneroit point ce morceau à l'impreſſion, on a crû devoir prendre des précautions pour n'en pas priver tout-à-fait le Public, & on ſe flatte que l'idée que l'on en va donner par l'analyſe ſuivante, en rendant cette deſcription plus intereſſante, juſtifiera encore le juſte éloge que l'on doit à cet Orateur.

ANALYSE

DU DISCOURS FUNEBRE.

L'Orateur de la Province a pris pour texte de ſon Diſcours funébre, ces paroles du Prophéte Jérémie.

Facta eſt quaſi vidua Domina gentium, Princeps Provinciarum.

La Reine, la Maîtreſſe des Provinces, eſt devenuë comme veuve.

DANS L'EXORDE.

Il a comparé la Province dépoüillée de ſa ſplendeur & de ſon éclat, à Noëmi qui diſoit dans ſon deüil, *ne vocetis me Noëmi.* Ne m'apellez plus la belle Noëmi; appellez-moi *Mara*, c'eſt-à-dire amère, parce que le Tout-Puiſſant m'a rempli d'amertume, & m'a réduite à la viduité. *Ruth.*

Il a renvoyé aux Hiſtoriens la gloire des armes, & les myſtères du Cabinet. Chargé des regrets de la Province & des larmes de la Religion, il a borné à ces deux points ſon miniſtère, & a mis ſur le Tombeau du Prince cette Inſcription courte, mais magnifique, des anciens Romains.

POUR LES AUTELS ET POUR LA PATRIE.

D'où il a tiré cette diviſion.

Ce que le Prince a fait pour le bonheur de la Patrie.

Ce qu'il a fait pour l'honneur de la Religion.

Que ſa vie précieuſe à la Province, juſtifieroit nos regrets; & que ſa vie chrétienne juſtifieroit ſes éloges.

Qu'il ſe faiſoit une double gloire. Gloire, comme Citoyen, de payer à la mémoire & aux bienfaits du Prince un tribut de reconnoiſſance & de regrets; gloire, comme Miniſtre de l'Evangile, de payer à ſa piété & à ſa religion un tribut d'honneur.

DANS LA PREMIERE PARTIE.

Il a fait voir que notre deſtinée ne pouvoit être malheureuſe ſous la conduite du Séréniſſime Prince qui nous a gouverné, digne à jamais de nos regrets.

1°. Par la ſageſſe de ſon gouvernement.

2°. Par la douceur & la modération de ſon gouvernement.

3°. Par les heureux fruits de ſon gouvernement.

1°. Pour prouver la ſageſſe de ſon gouvernement, il a fait voir, que la ſage adminiſtration de la Province venoit d'être miſe à l'épreuve, & peſée au poids du Sanctuaire : qu'une glorieuſe aprobation avoit ſuivi de près la diſcuſſion, & que l'œil vif & perçant du ſage Miniſtre, l'ame des Conſeils du Roi & l'oracle de ſa ſageſſe, avoit par tout reconnu cette prudente œconomie qui ramène tout au bien public.

2°. Pour prouver la douceur & la modération de ſon gouvernement, il a comparé le Séréniſſime Prince à ces hommes rares, dont le Sage fait l'éloge, & qui embelliſſent au dehors l'ordre de la ſociété par la douceur des

Vertus civiles. Il l'a repréſenté avec l'affabilité d'un Prince ſans fard, comme ſans fierté, auſſi indulgent qu'acceſſible, avec lequel on n'avoit à craindre, ni la ſévérité farouche d'une intraitable Grandeur, ni ces paſſions chagrines qui rendent ſi onéreux le commerce des Grands.

3°. Il a prouvé les heureux fruits de ſon gouvernement, par les glorieux & utiles établiſſements dont il avoit décoré la Province. 1°. Dans l'établiſſement de * l'Univerſité ; il eſt entré dans les vûës du Prince, dont le grand objet étoit de remédier à l'ignorance qui fait la honte d'une Nation, de maintenir les Loix, de cultiver nos talents, de procurer à nos enfans des ſecours de lumiere & d'inſtruction, de nous ménager les frais de ces études diſpendieuſes qu'il faut aller chercher au loin, de piquer d'émulation des Concitoyens, & d'attirer l'Etranger qui fait la richeſſe d'une Ville par la réputation des grands Maîtres. 2°. Il a fait voir dans l'érection du Siége Epiſcopal, ** un monument de ſageſſe & de piété, que la majeſté du culte de Dieu, que la décence des Autels, que l'honneur du Sacerdoce, & les beſoins du Peuple rendront à jamais mémorables : que dans ce grand & vaſte deſſein, qui ne fut jamais l'ouvrage de l'ambition ou de la politique, Monſeigneur le Duc avoit rempli la noble idée que les Payens même ont euë du véritable Prince, qu'ils ont apellé le Paſteur des Peuples, & qu'Euſebe, dans la vie du grand Conſtantin, apelle l'Evêque du dehors.

* En 1722.

** M. Jean Bouhier, Premier Evêque de Dijon en 1731, ci-devant Doyen de l'Egliſe de la Sainte Chapelle.

La concluſion de cette premiere Partie a été, de nous flater d'un nouvel apui, & de relever nos eſpérances par un paſſage de l'Ecriture : " Que le Dieu des conſolations „ vouloit bien nous rendre la vie du Pere dans la per-„ ſonne du Fils „ : qu'il étoit mort, mais qu'il ne l'étoit pas tout-à-fait pour nous, puiſqu'il ſe reproduiſoit dans cet illuſtre Rejetton, dans ce tendre & auguſte Enfant qui étoit l'objet de ſes tendreſſes, & qui eſt préſentement celui de nos eſpérances.

Dans la seconde Partie.

Pour juſtifier ſes éloges & confondre les mondains ſans religion, & les eſprits mocqueurs à qui la piété, comme aux Infidéles, n'eſt qu'un jeu.

Il a relevé dans S. A. S. tous les caractères d'une piété de Prince Chrétien, qui ne ſe borne pas, comme celle des particuliers, à des dévotions ordinaires, mais qui rend à Dieu un hommage plus noble, un culte plus magnifique.

C'eſt-à-dire, une piété ſincère & vraie . . . . édifiante & exemplaire . . . . noble & généreuſe . . . . uniforme & conſtante . . . couronnée par une précieuſe mort. . . .

1°. Il a fait ſentir que c'étoit de bonne foi & ſans oſtentation, que Monſeigneur le Duc cherchoit Dieu, parce qu'il eſt rare de trouver parmi les Princes de ces ames artificieuſes qui cherchent à amuſer le Peuple par l'aparence, l'hypocriſie n'ayant point de lieu où il n'y a point de peine à craindre, point de récompenſe à eſpérer : grand exemple dans un ſiécle où la Religion eſt alterna-

tivement le joüet du libertinage, ou de l'hypocriſie.

2°. Il a recüeilli pour la piété exemplaire, tous les traits de cette édifiante ſageſſe, qui ont donné à la piété de S. A. S. ce crédit & ce luſtre qui rendent la vertu plus efficace. Il en a fait le catalogue & la liſte, & pour éviter qu'on lui fit le reproche d'avoir fait ramper un Prince avec le commun des hommes dans le languiſſant exercice des vertus communes, il a fait ſentir, que s'il eſt ſurprenant de voir des ames foibles opérer de grandes choſes pour Dieu, il ne l'eſt pas moins de voir un Prince fidéle à toutes les pratiques de religion.

3°. Pour prouver la piété noble & généreuſe de S. A. S. il a fait parler ces aziles ſacrés des diſgraces de la nature & de la fortune, ce monument éternel de ſa piété, cet Hopital * dreſſé par ſes ſoins, *clamabunt lapides*. Il a fait retentir le Temple des priéres & des vœux des Pauvres qui y ſont enfermés, & dont le cri auſſi éloquent que le ſang d'Abel, demandoit miſéricorde pour le Prince.

4°. Il a fait voir que Monſeigneur le Duc avoit ſoutenu avec perſévérance ce qu'il avoit entrepris avec maturité : qu'il falloit pour une piété conſtante & uniforme des précautions, ſans leſquelles nos ſens, toujours trop déciſifs, emportoient ſouvent une volonté irréſoluë, & que c'étoit par la ſageſſe de ces précautions dont il a fait l'énumération, que S. A. S. tenoit ſon cœur captif ſous le joug de la loi, & ſe préparoit, par je ne ſçais quel preſſentiment, au ſacrifice qu'il alloit bientôt faire de lui-même.

5°. Pour rendre ſa mort précieuſe devant Dieu, il a

* L'Hopital de Chantilly.

réüni les vertus qui ont consacré la victime ; il a fait l'édifiante peinture d'un Prince Chrétien qui craint sans foiblesse, qui espère sans présomption, qui se repent sans hypocrisie, qui souffre sans ostentation. Il a confondu par l'exemple de ce Prince les timides ménagements des Grands de la terre, qui éloignent les Ministres du Seigneur comme des messagers de mort, & qui regardent les Sacrements comme des mystères de mauvais augure.

Il a terminé son discours par une pathétique apostrophe au monument lugubre : il a fait parler le silence du tombeau, & a tiré des cendres d'un Prince immobile & muet, un fond d'instruction dont la plus vive étoit, Que la mort est un tableau de la justice de Dieu, & qu'il falloit craindre d'en devenir la victime : Que la mort étoit un monument affreux de l'horreur que Dieu a pour le crime, & qu'il falloit craindre de le commettre.

Après que ce discours fut prononcé, on continua le Sacrifice de la Messe avec les cérémonies ordinaires, ensuite desquelles MM. les Elûs Généraux s'en retournérent au Palais des Etats dans le même ordre qu'ils en étoient sortis.

FIN.

Permis d'imprimer à Dijon le 2 Mars 1741. Signé, BURTEUR.